



CHARTRE D'ACTION MUNICIPALE AU SERVICE DU PEUPLE FRANÇAIS

« Attaché à l'égalité devant la loi de tous les citoyens français sans distinction d'origine, de race ou de religion, le Front National défend la souveraineté nationale et l'indépendance de la nation. Attaché à la liberté d'expression et d'opinion, le Front National est favorable au gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Statuts du Front National (article 3)



Dans le cadre des élections municipales de mars 2014, le Front National réaffirme sa **volonté de constituer une véritable alternative politique, nationale et locale**, et d'œuvrer au redressement de notre pays, victime d'une politique mondialiste ultra-libérale menée depuis plusieurs décennies.

Dans un esprit de **rassemblement au service de l'intérêt général**, le Front National et ses représentants sont favorables à **des accords locaux et la constitution de listes communes de candidats aux élections municipales avec des individus ou des organisations s'engageant à respecter les principes suivants**, dans le cadre de leur action municipale :

- Refuser toute augmentation de la fiscalité pendant toute la durée du mandat ;
- Agir pour assurer la tranquillité et la sécurité, première des libertés ;
- Favoriser l'attractivité économique de la commune, défendre les commerces de proximité et les services publics ;
- Lutter contre les gaspillages, les dépenses fastueuses et inutiles ;
- Assurer la transparence totale des critères et procédures d'attribution de logements sociaux ;
- Promouvoir un urbanisme respectueux de l'architecture locale et du patrimoine ;
- Refuser toute subvention et toute aide à des organisations ou des projets communautaristes ;
- Défendre rigoureusement la laïcité républicaine dans tous les secteurs de la vie municipale (cantines scolaires, piscine municipale, etc.) ;
- Consulter la population, éventuellement par l'organisation de référendums locaux, sur tous les sujets importants ;
- Engager fermement et rapidement toutes les actions possibles visant à mettre fin aux installations sauvages de nomades.

À Noyon, vendredi 21 février 2014.

Michel GUINIOT
Candidat tête de liste
Noyon Bleu Marine

Claude SADIN, Conseiller municipal,
approuve les 10 points de la Charte
d'action municipale